



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-09-20

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron – Lot n°05 : Revêtement de façade

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'un Marché à **Procédure Adaptée**, le Lot n°05 : revêtement de façade, des marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron a été déclaré infructueux en raison de l'absence de proposition. Une procédure de mise en concurrence a donc été engagée, avec pour modalités de publicité la demande de 3 devis auprès d'opérateurs économiques pertinents. Cette consultation a été attribuée à la société **Gécalpes** dont le siège se situe **ZA La Grande Ile Nord – 575 Rue des Pins - 05230 CHORGES** pour un montant de **130 491,55 € H.T.**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer la lettre de commande concernant les marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron – Lot n°05 : Revêtement de façade, ce marché a été attribué à la société **Gécalpes** dont le siège se situe **ZA La Grande Ile Nord – 575 Rue des Pins - 05230 CHORGES** pour un montant de **130 491,55 € H.T.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société **Gécalpes**.

Fait à Sisteron, le 08 novembre 2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 08/11/2024 à 16h17

REÇU EN PREFECTURE
le 08/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20241108-2024_09_20D